



Conseil d'administration du 16 mars 2023

Membres en exercice : 53
Membres présents ou suppléés : 34
Membres ayant donné mandat : 3
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20230023

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT
DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET DU RDC DU CHATEAU**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 2 mars 2023, s'est réuni le 16 mars 2023 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Alain ARGILIER, M. Daniel BARBERIO, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, M. Christian BRUGERON, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, M. Guy CHERON, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL, Mme Pierre DEMANGEAT, Mme Mariette EMILE, M. Pascal FACON représenté par Mme Laurence BOUVIER, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Christine LACOSTE, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représenté par Mme Hélène MEUNIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Mickaël MEYRUEIX, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. David URSULET représenté par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : Mme Catherine CIBIEN à M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY à Mme Sylvie COISNE, Mme Brigitte DONNADIEU à M. Nicolas de DAVYDOFF.

N'ayant pas pris part au vote pour ce point à l'ordre du jour : M. Laurent BERNARD.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°20220138 du conseil d'administration du 23 juin 2022 approuvant le document cadre de la commande publique de l'EP PNC,

Vu l'avis d'appel à la concurrence déposé sur les sites des marchés publics de l'Etat, BOAMP et du Parc national des Cévennes,

Vu les offres réceptionnées avant la date limite de réception des offres,

Considérant les rapports d'analyse des offres joints au présent rapport,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- d'attribuer le marché aux prestataires proposés par l'établissement pour chacun des lots comme suit :
 - o LOT 1 : GELY MENUISERIE pour un montant de 43 752,06 € TTC
 - o LOT 2 : CARLOS DUARTE pour un montant de 51 688,55 € TTC
 - o LOT 3 : SERGE GAILLARD pour un montant de 18 096,00 € TTC
 - o LOT 5 : SEBASTIEN BREYSSE pour un montant de 11 293,19 € TTC
 - o LOT 6 : SEBASTIEN BREYSSE pour un montant de 26 933,45 € TTC
 - o LOT 7 : SNEF SCHEFFER pour un montant de 52 179,30 € TTC
 - o LOT 9 : ABER PROPRETÉ AZUR pour un montant de 3 345,08 € TTC
- SOIT un total de 207 287,63 € TTC pour un montant prévisionnel de 253 800 € TTC,
- de prononcer la procédure de passation du lot 4 « INFRUCTUEUSE »,
 - de prononcer la procédure de passation du lot 8 « SANS SUITE »,
 - d'autoriser la directrice à signer chacun des lots du marché ainsi que toutes pièces nécessaires au déroulement de ces prestations.

La directrice,


Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,


Stéphan MAURIN